



Syndicat des
Employé(e)s de
CFCM-TV
section locale 2252



Québec, le 9 février 2012

Le Syndicat des employés de CFCM-TV, ci-après appelé SECC, représente plus de 150 employés œuvrant au sein de la station CFCM-TV de Québec du Groupe TVA.

En leur nom, l'Exécutif du SECC appuie vigoureusement le confrère Réjean Beaudet, président de la section locale 687 (TVA Montréal) qui a été suspendu injustement par son employeur dans l'exercice de ses obligations de représentation dans la défense de la journaliste Mélissa François.

La décision de l'employeur de suspendre le président du syndicat nous semble illégitime, hostile et totalement abusive. La représentation par le syndicat se doit d'être juste, réelle et non pas seulement apparente, mais faite avec intégrité et dévouement comme M. Beaudet l'a démontré au cours de son mandat comme représentant syndical.

Cette suspension nous apparaît comme un affront à l'intégrité non seulement de M. Beaudet, mais au syndicat dans son ensemble et fragilise les relations de travail dans notre milieu.

C'est pour ces raisons que le SECC appuie totalement M. Beaudet dans sa lutte pour la protection des droits des travailleurs et travailleuses tel que son rôle d'officier syndical l'exige...

L'exécutif du SECC